

INFORMATION FACTURATION CANTINE

Tarifs

En application de la délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2021 les tarifs de la cantine sont modulés en fonction du Quotient Familial :

Quotient familial	Coût repas
0 à 1299	1 €
1300 à 1699	3 €
Égal ou supérieur à 1700	3,10 €

Repas à la cantine

Les factures sont mensuelles et éditées au réel du nombre de repas en fonction des fiches de renseignement remplies le matin.

Les factures sont établies au plus tard le 7 du mois suivant et vous avez jusqu'au 25 du même mois pour le paiement. **Après cette date, vous recevrez un titre exécutoire à régler à la trésorerie de Carbonne.**

Les repas seront déduits en cas d'absence de l'enseignant, de sorties scolaires et en cas d'absence de l'élève au plus tard le matin à l'ouverture de l'école.

Inscription

Les familles doivent remplir impérativement le Dossier d'Inscription Unique (disponible à la mairie ou sur <https://www.longages.fr/education/restaurant-scolaire>) et le remettre au secrétariat de la mairie.

Une attestation CAF ou MSA doit être fournie.

Paiement

- Chèque à l'ordre du Trésor public, auprès du secrétariat de la mairie
- Carte bleue, auprès du secrétariat de la mairie
- Par virement au compte- **CANTINE LONGAGES REGIE RECETTE**

IBAN : FR76 1007 1310 0000 0020 0286 549 BIC : TRPUFRP1 Mention : Nom du Payeur

- En ligne par télépaiement en accédant à

Secrétariat de la mairie : 05-61-87-44-12 ou scolarite@longages.fr